

l'administration sur le site de la transformation ou du montage et d'autres activités analogues, qu'elles soient exécutées par des employés ou par des entrepreneurs indépendants,

- b) le coût de l'inspection et de l'essai des produits,
- c) le coût de l'énergie, du combustible, des matrices, des moules et des outils, ainsi que l'amortissement et l'entretien des machines et du matériel, qu'ils soient ou non originaires du territoire d'une Partie,
- d) le coût des travaux de conception, de design et d'ingénierie,
- e) le loyer, les intérêts hypothécaires, l'amortissement des édifices, les primes d'assurance de biens, l'entretien, les taxes et le coût des services d'utilité publique dans le cas de biens immobiliers utilisés pour la production des produits, et
- f) les redevances, les droits de licence ou autres paiements analogues aux fins de la jouissance des produits,

mais sans comprendre

- g) les coûts généraux liés aux dépenses d'affaires, comme le coût des services administratifs, financiers, comptables et juridiques, les coûts liés aux ventes, à la publicité et à la commercialisation, ainsi que les frais d'assurance,
- h) les frais de courtage liés à l'importation et à l'exportation des produits,
- i) les dépenses engagées pour le téléphone, le courrier et d'autres moyens de communication,
- j) les coûts d'emballage pour l'exportation des produits,
- k) les redevances versées en exécution d'un contrat de licence pour la distribution ou la vente des produits,